

1 - DÉFINITIONS

➤ **Bactéricide**

Produit ou procédé ayant la propriété de tuer les bactéries dans des conditions définies (AFNOR, CEN).

➤ **Contamination**

Présence d'un élément indésirable dans un fluide, sur une surface ou dans un espace protégé. Dans le cas d'une contamination biologique, on utilisera le terme bio contamination (ASPEC).

Processus entraînant la présence de micro-organismes pathogènes ou potentiellement nocifs sur le matériel ou la personne (recommandation n° R (84) 20 CEE).

➤ **Décontamination**

C'est le premier traitement à effectuer sur les objets et matériel souillés par des matières organiques dans le but de diminuer la population des micro-organismes et de faciliter le nettoyage ultérieur. La décontamination a également pour but de protéger le personnel lors de la manipulation des instruments, elle permet aussi d'éviter la contamination de l'environnement (Guide pour la décontamination, le nettoyage et la stérilisation des instruments de chirurgie - AFNOR 1992).

Opération au résultat momentané, permettant d'éliminer, de tuer ou d'inhiber les micro-organismes indésirables, en fonction des objectifs fixés. Si le produit ou le procédé est sélectif, ceci doit être précisé. Le résultat de cette opération est limité aux micro-organismes présents au moment de l'opération. L'usage du terme «*désinfection*» en synonyme de «*décontamination*» est prohibé (AFNOR NF T 72-101).

Note : Selon la SFHH, le terme de décontamination doit être supprimé dans le domaine de la lutte anti-infectieuse. Il doit être réservé à des opérations de nature physico-chimique visant à diminuer un risque de contamination radioactive ou chimique. La SFHH recommande le terme de **prédésinfection** pour désigner cette étape préalable à la désinfection ou à la stérilisation.

➤ Décontaminant

Produit utilisé avant le **nettoyage sur un instrument médico-chirurgical** souillé, dans le but d'empêcher la **contamination** des manipulateurs de ce matériel et des circuits empruntés par celui ci ; ce produit doit faciliter également l'opération de **nettoyage** (AFNOR NT S 94-4021).

Pour désigner ce produit, la SFHH recommande le terme de **détergent-désinfectant** pour la prédésinfection.

➤ Désinfectant

Produit ou procédé utilisé pour la **désinfection**, dans des conditions définies. Si le produit ou le procédé est sélectif, ceci doit être précisé. Ainsi, un **désinfectant** ayant une action limitée aux champignons est désigné par désinfectant à action fongicide (AFNOR NF T 72-101).

Un désinfectant est un produit contenant au moins un principe actif doué de propriétés antimicrobiennes et dont l'activité est déterminée par un système normatif reconnu. Ce produit doit satisfaire aux normes de base de **bactéricidie** (NF EN 1040), et peut, en outre, présenter des caractéristiques supplémentaires : fongicidie (NF ES 1275), virucidie (NF T 72-180), sporocidie (NF T 72-230 ou NF T 72 231).

➤ Désinfection

Opération au résultat momentané permettant d'éliminer ou de tuer les micro-organismes et/ou d'inactiver les virus indésirables portés par des milieux inertes contaminés, en fonction des objectifs fixés. Le résultat de cette opération est limité aux micro-organismes présents au moment de l'opération (AFNOR NF T 72-101). L'usage du terme «*désinfection*» en synonyme de «*décontamination*» est prohibé.

Terme générique désignant toute action à visée **antimicrobienne**, quel que soit le niveau de résultat, utilisant un produit pouvant justifier in vitro des propriétés autorisant à le qualifier de désinfectant ou d'antiseptique.

Il devrait logiquement toujours être accompagné d'un qualificatif et l'on devrait ainsi parler de :

- désinfection de dispositifs médicaux (du matériel médical).
- désinfection des sols,

- désinfection des surfaces par voie aérienne,
- désinfection des mains (SFHH et CEN).

Élimination dirigée de germes, destinée à empêcher la transmission de certains **micro-organismes** indésirables, en altérant leur structure ou leur métabolisme indépendamment de leur état physiologique (selon une discussion en cours dans différentes structures scientifiques ou normatives).

➤ **Détergence**

Processus selon lequel des salissures (souillures) sont détachées de leur substrat et mises en solution ou en dispersion. Au sens ordinaire, la détergence a pour effet le nettoyage des surfaces. Elle est la résultante de la mise en œuvre de plusieurs phénomènes physico-chimiques (NF EN ISO 862).

➤ **Détergent** (de détergère = nettoyer)

Produit dont la composition est spécialement étudiée pour le nettoyage selon un processus mettant en œuvre les phénomènes de détergence. Un détergent comprend des composants essentiels (agents de surfaces) et généralement des composants complémentaires (adjuvants. etc...) (NF EN ISO 862).

➤ **Détergent - désinfectant**

Produit présentant la double propriété d'être un **détergent** et un **désinfectant** (SFHH).

➤ **Dispositif médical**

Tout instrument, équipement, matière, produit à l'exception des produits d'origine humaine, ou autre article seul ou en association, y compris les accessoires et logiciels intervenant dans son fonctionnement, destinés par le fabricant à être utilisés chez l'homme à des fins médicales et dont l'action principale voulue n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais dont la fonction peut être assistée par de tels moyens (Art. L. 5211-1 du CSP).

Ces dispositifs sont destinés à être utilisés à des fins (art. R. 665-1) :

- de diagnostic, de prévention, de contrôle, de traitement, ou d'atténuation d'une maladie ;
- de diagnostic, de contrôle de **traitement, d'atténuation** ou de compensation d'une blessure ou d'un handicap ;
- d'étude, de remplacement ou de modification de l'anatomie ou d'un processus physiologique ;
- de maîtrise de la conception.

➤ **Fongicide**

Produit ou procédé ayant la propriété de tuer les champignons (fungi), y compris leurs spores, dans des conditions définies (AFNOR - CEN).

➤ **Lavage**

Action physico-chimique en milieu aqueux dans le but d'enlever des salissures adhérentes sur un support (NF X 50-790).

➤ **Micro-organisme test** (ou d'essai)

Souche de micro-organisme sélectionné pour l'essai des **antiseptiques** et des **désinfectants chimiques** par une méthode standardisée. Elle est choisie comme représentative des espèces devant être prises en compte dans le domaine d'application visé.

➤ **Nettoyage** (d'une surface)

Ensemble des opérations permettant d'assurer un niveau de propreté, d'aspect, de confort et d'hygiène et faisant appel, dans des proportions variables, aux facteurs combinés suivants : action chimique, action mécanique, température, temps d'action (NF X 50-790).

➤ **Pré-désinfection** (voir aussi décontamination)

Opération utilisant **un produit détergent** contenant au moins un principe actif reconnu pour ses propriétés **bactéricides, fongicides, sporicides ou virucides**, c'est-à-dire un produit détergent-désinfectant (SFHH).

La pré-désinfection constitue une étape préalable à la **désinfection** ou à la **stérilisation**.

➤ **Pré-traitement**

Ce terme est utilisé dans le guide pour désigner l'ensemble des opérations réalisées avant le nettoyage. Il peut comprendre ou non une prédésinfection.

➤ **Procédure**

Manière spécifiée d'accomplir une activité. Les procédures précisent les missions des services opérationnels et fonctionnels en matière de qualité, les responsabilités qui en découlent. Elles permettent, dans l'entreprise la coordination des différentes fonctions et des actions intra et interservices (ISO 8402).

Règle écrite d'organisation qui détermine le but et l'étendue d'une activité et qui spécifie la façon de la réaliser. Une procédure décrit une activité reposant sur une suite de tâches réalisées par différents acteurs.

➤ **Propre**

État d'un milieu, d'un matériel ou d'un local dont l'aspect correspond à un **nettoyage** soigneux (ASPEC).

➤ **Propreté**

État d'un produit, d'une surface, d'un appareil, d'un gaz, d'un fluide, etc... présentant un niveau défini de contamination biologique ou particulaire (NF EN 1631-1).

➤ **Rinçage**

Élimination par une eau nouvelle des résidus de produits de **lavage**, de lessivage ou de désinfection (ASPEC).

➤ **Sporicide**

Produit ou procédé capable de tuer les spores bactériennes (AFNOR).

➤ **Stérile**

Etat d'un produit exempt de micro-organisme viable (NF EN 556).

Note : la probabilité théorique de l'existence d'un micro-organisme revivifiable ou d'un virus doit être égale ou inférieure à 10^{-6} . Aucun micro-organisme ne doit pouvoir être mis en évidence par une quelconque méthode connue.

On cherche en général à conserver cet état par un conditionnement approprié (notion d'espace incontaminable). Ce conditionnement (emballage) doit être étanche, protecteur et stockable sans danger d'ouverture jusqu'à utilisation. On ne qualifiera de stérile qu'un objet emballé.

➤ **Stérilisation**

Procédé qui rend un produit stérile et qui permet de conserver cet état pour une période de temps précisée (CEN).

Opération permettant d'éliminer ou de tuer les micro-organismes portés par des milieux inertes contaminés, le résultat de cette opération étant l'état de stérilité (AFNOR NF T 72-101).

➤ **Stérilité**

La stérilité est l'absence de micro-organisme viable (Pharmacopée Européenne III^{ème} édition Addendum 1998 - § 2.6.1).

➤ **Virucide**

Produit ou procédé ayant la propriété d'inactiver les virus dans des conditions d'emploi définies (AFNOR).